

Mairie de VERCHAIX

Chef Lieu

74440 VERCHAIX

Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°4
Conseil Municipal du 03 juillet 2014 à 20 h

L'an **deux mil quatorze**, le **03** du mois de **juillet**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 26 juin 2014

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle, ZOBEL Jean-Paul.

Absentes excusées: GALLAGHER Eileen, MISSILLIER Valérie.

Madame Maëlle COLLINET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour:

1) Présentation par Monsieur François MOGENET, Conseiller Général du canton de Samoëns des actions du Conseil Général

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur MOGENET présente les compétences obligatoires du Conseil Général dont le budget total s'élève à 900 millions d'euros:

- ✓ l'action sociale (+ de 200 millions d'euros) avec:
 - l'insertion sociale: RSA avec 6725 allocataires, soutien aux associations de réinsertion budget de 42 millions d'euros
 - la protection de l'enfance: 1300 enfants sont sous la responsabilité du Département et sont placés en établissement ou en famille d'accueil budget de 60 millions d'euros
 - la gérontologie: APA (11000 bénéficiaires), subventions aux établissements publics, aide sociale budget de 63 millions d'euros
 - les aides en faveur des personnes handicapées: allocations, frais d'hébergement budget de 87 millions d'euros
 - le dépistage (cancers...) et la santé en milieu scolaire budget de 15 millions d'euros

- ✓ la voirie départementale: 170 millions d'euros
entretien et réfection de chaussées
cette compétence sera transférée à la Région dans le cadre de la réforme territoriale

- ✓ l'éducation: collèges publics (48 collèges dans le département)
entretien des bâtiments et fonctionnement du matériel
prise en charge d'une partie du coût des repas des restaurants scolaires de Samoëns et Taninges
cette compétence sera transférée à la Région dans le cadre de la réforme territoriale
budget de 26 millions d'euros

- ✓ les transports scolaires et interurbains:
transports scolaires = 35.000 élèves par jour. DSP avec des entreprises privées

transports interurbains = 2 lignes sur le département Sixt-Cluses et Sixt-Annemasse
cette compétence sera transférée à la Région dans le cadre de la réforme territoriale

- ✓ le financement du SDIS: dépense obligatoire pour le Conseil Général
43,5 millions d'euros par le département et 27 millions par les communes.
- ✓ la politique environnementale: ce n'est pas une compétence obligatoire mais elle est prescrite par la loi
 - Soutien aux études réalisées pour les travaux d'eau et assainissement
 - L'ancienne TDENS est affectée à cette politique
 - Développement rural (agriculture, forêts)

Les compétences volontaristes:

- ✓ le soutien aux collectivités :
 - FDDT = 20 millions d'euros dont 373.292 € pour Samoëns
 - Aide au Syndicat Mixte départemental d'Eau et Assainissement (SMDEA) = 10 millions d'euros
- ✓ l'aide à la construction de logements aidés à hauteur de 5,8 millions d'euros.
- ✓ la culture et le patrimoine
- ✓ le sport (aides aux sportifs de haut niveau), la politique montagne et le tourisme (hôtellerie familiale, plan tourisme): 10 millions d'euros
- ✓ l'économie et la recherche: 10 millions d'euros (pôle de compétitivité Mont-Blanc Industrie)
- ✓ le programme alpages
- ✓ l'animation culturelle et sportive avec le soutien aux associations locales: 17.000 euros/an

L'Assemblée des Pays de Savoie qui regroupe les deux départements Savoie et Haute-Savoie a été créée pour permettre un rapprochement institutionnel entre les deux départements. Ses grands domaines d'intervention sont:

- ✓ la promotion touristique (Savoie Mont Blanc Tourisme)
- ✓ l'université (maison de la mécatronique à Annecy-le-Vieux, bibliothèque universitaire)
- ✓ la politique agricole et forestière (aide au débardage par câble)

La gestion des bâtiments du Conseil Général représente 12 millions d'euros et l'administration générale 150 millions d'euros dont 100 millions pour le personnel.

Monsieur MOGENET présente ensuite les recettes du budget du Conseil Général:

- ✓ Fiscalité directe: TFB = 131 millions d'euros et CVAE = 90 millions d'euros
- ✓ Droits de mutation sur les ventes de bien = 150 millions d'euros
- ✓ Fonds genevois = 48 millions d'euros dont 55 % sont reversés aux communes au prorata du nombre de frontaliers.

2) Rentrée scolaire 2014

- présentation des nouveaux rythmes scolaires:

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera à la prochaine rentrée scolaire, les horaires d'enseignement obligatoires, sous réserve de l'accord du conseil départemental de l'éducation nationale, seront les suivants:

- de 8h05 à 11h05 et de 13h05 à 16h05 les lundi et jeudi,
- de 8h05 à 11h05 et de 13h05 à 14h35 les mardi et vendredi,
- de 8h05 à 11h05 le mercredi.

Un service de garderie périscolaire sera mis en place, en plus des horaires actuels, le mercredi matin de 6h30 à 7h55 et de 11h05 à 12h15.

Un service de transport scolaire sera également mis en place le mercredi à 8h05 et à 11h05.

Par contre, le service de restauration scolaire ne sera pas assuré le mercredi.

Les activités périscolaires, gratuites et non obligatoires, proposées aux enfants se dérouleront les mardi et vendredi après-midi de 14h35 à 16h05. Elles seront réparties en trois ateliers: éducatifs, sportifs et culturels qui seront encadrés par des binômes (personnel communal).

Le thème retenu pour le premier trimestre est la cuisine, celui des deuxième et troisième trimestres sera l'art (musical, théâtral...).

Les ateliers seront constitués par cycle (maternelle, cycle 1 et cycle 2).

Une présentation des travaux réalisés par les enfants durant ces ateliers sera proposée aux familles à la fin de chaque trimestre.

Les inscriptions aux activités périscolaires seront effectuées trimestriellement.

- validation du règlement intérieur des activités périscolaires

délibération n°D2014_0501

Madame Hélène PERREARD, 3^{ème} Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, présente au Conseil Municipal le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires. Comme il a été vu précédemment, ces activités périscolaires seront mises en place dès la rentrée scolaire les mardi et vendredi après-midi de 14h35 à 16h05. Pour profiter de ces activités, les familles doivent s'engager à respecter ce règlement intérieur.

Accord à l'unanimité.

- tarif du ticket de cantine

délibération n°D2014_0502

prix du repas = 2,99 € au 1er septembre 2013

prix facturés par Traiteur du Haut-Giffre au 1^{er} septembre 2013:

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| → repas enfants sans pain | = 3,53 € TTC |
| → repas enfants avec pain non tranché | = 3,75 € TTC |
| → repas adulte sans pain | = 3,90 € TTC |
| → repas adulte avec pain non tranché | = 3,90 € TTC |
| → pique-niques enfants | = 3,85 € TTC |

Afin de compenser la différence entre le prix facturé par Traiteur du Haut-Giffre et le prix demandé aux parents, il est proposé de fixer le prix du repas au 1^{er} septembre 2014 à 3,10 €.

Accord à l'unanimité.

- tarifs de la garderie périscolaire

délibération n°D2014_0503

au 1^{er} septembre 2013 = 1 € la demi-heure
2 € l'heure

Horaires:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 6h30 – 7h55
16h05 – 18h30

Mercredi : 6h30 -7h55
11h05 – 12h15

Recettes

année scolaire 2012/2013 = 5.241 €
année scolaire 2013/2014 = 4.058 € au 31 mai

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée 2014, les autres conditions restant identiques (règlement intérieur, goûter fourni par les parents et facture envoyée mensuellement aux familles au-delà de 10€).

Accord à l'unanimité.

- demandes de dérogation scolaire

➤ dérogation scolaire FRITZ-CHARLES

délibération n°D2014_0504

VU la demande de dérogation scolaire présentée par Monsieur Emmanuel FRITZ et Madame Maria-Samantha CHARLES, domiciliés à Verchaix, La Cantine Chef Lieu qui souhaitent scolariser leur fils Raphaël FRITZ-CHARLES (CE2) à l'école de Samoëns à la rentrée de septembre 2014,
CONSIDERANT que la scolarité de cet enfant peut être assurée réglementairement par l'école de Verchaix.

Avis défavorable à l'unanimité.

➤ dérogation scolaire PINAUD

délibération n°D2014_0505

VU la demande de dérogation scolaire présentée par M. et Mme Julien PINAUD domiciliés à La Rivière Enverse, Le Crozet, qui souhaitent scolariser leur fille Alice PINAUD, née le 09 décembre 2010 en moyenne section de maternelle à l'école de Verchaix à la rentrée de septembre 2014,
VU et malgré l'avis défavorable du SIVU scolaire de Morillon et La Rivière Enverse,
CONSIDERANT que la maman travaille sur la commune de Verchaix,

Avis favorable à l'unanimité.

3) Modification du temps de travail de deux postes d'adjoint technique

délibération n°D2014_0506

Un seul poste sera modifié, l'agent nommé sur le second ayant fait savoir qu'il ne souhaitait plus diminuer son temps de travail.

Le poste modifié passe de 7,33h/semaine à 11,33h/semaine

Accord à l'unanimité.

4) Forêt communale

- programme des travaux à réaliser en 2014

délibération n°D2014_0507

Monsieur Stéphane MULATIER, VP de la commission "Agriculture, montagne, forêts" propose le programme de travaux suivants:

✓ Forêt communale de Verchaix – Thonon:

→ Travaux sylvicoles:

- dégagement de plantations 2013 sur la parcelle D = 440 € HT

→ Travaux hors forêt:

- étude de faisabilité pour réparer la route et le pont permettant l'accès au massif forestier = 2.238,54 € HT

✓ Forêt communale de Verchaix – Bonneville:

→ Travaux sylvicoles:

- dégagement de plantations sur la parcelle B = 2.300 € HT

- dégagement de plantations sur la parcelle O = 2.300 € HT

→ Travaux de maintenance:

- entretien du périmètre sur la parcelle K = 4.550 € HT

- entretien du périmètre sur la parcelle K (broyage mécanique) = 1.050 € HT

- entretien du périmètre sur la parcelle G (broyage mécanique) = 1.050 € HT

pour un total de 13.928,54 € HT

Accord à l'unanimité.

- concession avec l'ONF et la SA Téléphérique du Pleney pour les pistes Tétrás et Tétrás bis

délibération n°D2014_0508

Passage des pistes de ski Tétrás et Tétrás bis dans la forêt communale relevant du régime forestier.
Convention à intervenir entre la commune, l'ONF et la SA Téléphérique du Pleney de Morzine exploitant la remontée mécanique, afin que l'espace forestier soit respecté et pour définir les obligations et responsabilités de chacun.

En accord avec la SA Téléphérique du Pleney:

- Prix : 688,88 € / ha de piste arrondi à 690 €
- Durée : 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2013
- Révision chaque année à compter du 1^{er} janvier 2014 sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac, l'indice de base étant celui au 1^{er} janvier 2013
- Surface concernée = 1,75 ha (Tétrás = 1,3 ha + Tétrás Bis = 0,5 ha)

Accord à l'unanimité.

5) Demande de subvention de l'école de Verchaix pour le voyage scolaire de septembre 2014

délibération n°D2014_0509

VU la demande de subvention présentée par l'école "Le Cadelet" de Verchaix pour le financement du voyage scolaire qui aura lieu du 8 au 19 septembre 2014 pour les 21 élèves du cycle 3.

Il est proposé d'allouer une subvention de 8.000 €.

Délibération n°D2014_0510

Crédits complémentaires pour l'exercice 2014:

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| subvention à l'OCCE Ecole de Verchaix | 8.000,00 € |
| travaux en forêts | 16.594,25 € |

Accord à l'unanimité.

6) Voirie et bâtiments

- aménagement de la RD 907: étude de faisabilité et demande de subvention au titre du FDDT

délibération n°D2014_0511

Etude de faisabilité demandée pour:

- le ralentissement des véhicules en traversée d'agglomération
- la création de cheminements piétonniers sécurisés le long de la voie

consultation de 3 cabinets:

Cabinet Uguet – Fillinges
Cabinet Vial-Collet – Saint-Pierre en Faucigny
Cabinet Infraroute – Cluses

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général de Haute-Savoie au titre du Fonds départemental pour le Développement des Territoires au taux le plus élevé possible (30 %).

Accord à l'unanimité.

- point de la commission voirie-bâtiments

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur Pascal RUM présente le C/R de la commission Bâtiments-Voirie du 26 juin 2014

Bâtiments

✓ Eglise :

Il a été décidé de suivre les recommandations de l'expert et de faire poser des témoins afin de vérifier le mouvement ou non des fissures sur une période d'un à deux ans (demande de devis à Monsieur Todesco)
Réparation de la gouttière côté cimetière au-dessus de la sacristie, un devis va être demandé à un travailleur sur corde (coût de la pose d'un échafaudage trop important, nacelle impossible).
Toiture ardoise qui se décroche : il a été décidé de demander un devis de réfection de la toiture pour une inscription au budget 2015 ou 2016.

✓ Maison Nachon:

Lecture du compte rendu de l'expertise effectuée par M. Roger Todesco, ingénieur structures.
Au vu des conclusions de l'expertise, il s'avère que le coût de la réhabilitation du bâtiment serait plus élevé qu'un bâtiment neuf.
Le locataire de l'appartement va recevoir un courrier l'informant des conclusions de l'expertise. Nous lui laissons un an pour prendre ses dispositions. S'il est toujours réfractaire au relogement, il reste en dernier recours le droit au Maire de lancer une procédure en référé qui prend une semaine.

Voirie

✓ Glissières de sécurité:

Présentation des devis de la société Aximum concernant les glissières de sécurité. Il a été retenu la pose de barrières sur les tronçons de route jugés les plus dangereux ou utiles pour un montant de 15576 € HT.
Demande de Laurent Rouge: quel serait le coût de la pose de barrières en bois à la place du métal ? J'avais déjà demandé, cela représente environs 25 à 35% de supplément. Un devis va être demandé. Si l'estimation correspond, le choix se portera sur les barrières en bois.

✓ Demande de Laurent Rouge:

création d'un trottoir le long du parking de l'école pour permettre de circuler en toute sécurité pour accéder à l'escalier créé deux ans auparavant Il a été décidé la demande de devis pour une inscription au budget 2015.

✓ Débroussaillage-fauchage des talus:

On ne peut que constater que nous sommes début juillet et que rien n'a été encore fait. Daniel Morio précise que le matériel ne fonctionne plus et qu'un agent a été en arrêt pendant 15 jours.
Joël Vaudey précise que le SIVM du Haut-Giffre possède cette compétence et qu'il existe, de ce fait, un tarif de groupement de commandes. La plupart des communes adhèrent à ce groupement. Verchaix n'y adhère pas mais pourra, cette année, bénéficier du même tarif. Compte tenu de l'urgence de la situation, la commission a décidé à l'unanimité de faire appel à un prestataire extérieur, l'entreprise Sallaz. Je les ai appelés, ils doivent intervenir dès le début de cette semaine.
Les travaux ont débuté mardi matin et se sont terminés ce jeudi.

✓ Traçage des passages piétons et des linéaires:

Des devis vont être demandés pour une réalisation rapide.

Joël Vaudey fait le rapport de la réunion qui s'est tenue avec François Mogenet et ses services au sujet de l'accident. Le Conseil Général a précisé qu'aucun aménagement ne pourrait être mis en œuvre sans une étude globale. A ce sujet, François Mogenet a précisé que le coût de cette étude serait pris en charge à hauteur de 30 % (au moins) dans le cadre du FDDT.

C'est la raison pour laquelle Joël a demandé en urgence un devis au cabinet Uguet de façon à ce que la participation du Conseil Général soit validée. D'autres devis sont en attente.

Le devis de commande des panneaux de signalisation a été signé.

7) Logements aidés au Bouchet: montant de la redevance annuelle due par le preneur SA Mont-Blanc prévue dans le bail emphytéotique

délibération n°D2014_0512

délibération du 22 septembre 2011: mise à disposition du terrain sur lequel est prévue la construction de 11 logements aidés locatifs répartis dans deux bâtiments au profit de la SA Mont-Blanc par un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans

parcelle B 3778 au lieu-dit "les Esserts" d'une surface de 1574 m²

montant de la redevance annuelle = 1 euro

Accord à l'unanimité

8) Point des commissions Environnement et Agriculture-Forêts sur l'utilisation du terrain communal dans la ZA des Hottes Est

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur Jean-Paul ZOBEL indique que, concernant l'occupation du terrain communal par certains propriétaires de la ZA des Hottes Est, les commissions proposent l'établissement d'un cahier des charges fixant les conditions d'occupation et commencera à y travailler à l'automne.

Les riverains ne sont pas opposés à une discussion pour trouver une solution qui convienne à tous.

Envisager peut-être la signature d'une convention avec versement d'une redevance?

Monsieur Joël VAUDEY présente le projet proposé par Kelly et Sébastien DENAMBRIDE qui souhaitent installer une structure gonflable derrière le minigolf. Un projet précis d'implantation leur a été demandé. A suivre.

9) Avis sur une proposition d'achat des lots 14 et 15 de la ZA de l'Epure 2

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Projet Pike:

Lot 14 = 929 m²

Lot 15 = 1336 m² dont 487 m² en zone rouge du PPRI soit 849 m²

Surface des 2 lots hors zone rouge = 1778 m² soit un total de 88.900 €

Lot 14 = 929 m² x 50 € HT = 46.450 €

Lot 15 = 42.450 € pour 1.336 m² soit 31,77 € HT le m²

Avis favorable à l'unanimité

10) Convention de servitudes avec ERDF pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur la parcelle B 2664 au Magnin d'en bas

délibération n°D2014_0513

Proposition de convention de servitudes à intervenir avec ERDF pour l'implantation d'une canalisation souterraine dans une bande de 60 cm de large sur une longueur de 1,40 m pour le passage de la ligne électrique 200/380 volts et d'un support béton sur la parcelle communale cadastrée section B n° 2664 au lieu-dit "Magnin d'en bas" afin de permettre l'alimentation électrique de la propriété de Monsieur Aaron EMMETT.

Accord à l'unanimité

11) Classement de l'Office du Tourisme en catégorie III

délibération n°D2014_0514

L'Office du Tourisme est classé en catégorie 1 étoile depuis le 11 décembre 2008.
Arrêté du 12 novembre 2010 modifiant les critères de classement des offices de tourisme

Principaux critères à respecter:

Signalisation directionnelle

Ouverture au moins 120 jours par an dont le samedi et le dimanche en période de fréquentation touristique

| | |
|--|--|
| Basse saison (période hors vacances scolaires) : <i>Du mardi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h Le vendredi de 9h à 12h et 15h à 17h Le Samedi de 10h à 12h</i> | Basse saison hivernale (janvier, février, mars) : <i>Du mardi au vendredi 9h à 12h et de 15h à 17h Le samedi de 9h à 12h</i> |
| Saison (période vacances scolaires) : <i>Du Lundi au Samedi de 9 h à 12h et de 14h à 18h</i> | Saison estivale (du 14 juillet au 15 Août) : <i>Du Lundi au Samedi de 9 h à 12h et de 14h à 18h Le dimanche de 9h à 13h</i> |

Service d'accueil bilingue, documentation touristique traduite en une langue étrangère, site internet bilingue, convention d'objectifs passée avec la commune....

Accord à l'unanimité

12) Questions diverses

- camping "Lac et Montagnes": visite de la commission de sécurité du camping demain à 14h30 en présence de la presse
- visite de la STEP pour les élus à l'automne (Sabine Riondel): de préférence un samedi matin
- cabane dans les bois (Laurent Rouge): en très mauvais état, tient par des pointelles. Un rdv sur le terrain avec Monsieur Caste est à programmer rapidement
- base de rafting (Laurent Rouge): M. Belouin souhaite arrêter et a un repreneur intéressé. A suivre.

Fin de la réunion à 23h36.